

« PLUS D'AUTONOMIE, C'EST POSSIBLE »

1^{er} Appel à projets de la Fondation AUTONOMIA

Règlement de fonctionnement

Encourager et préserver l'autonomie

La Fondation AUTONOMIA conduit des actions qui concernent trois grandes causes de dépendance et de perte d'autonomie et qui constituent des enjeux majeurs de société :

- Le handicap physique et mental
- Le vieillissement
- Les addictions de toutes natures

La Fondation AUTONOMIA a pour mission l'encouragement, la préservation de l'autonomie des personnes qui passe notamment par :

- L'amélioration de la prévention, des soins et de l'accompagnement de toutes les formes de dépendance
- L'intégration sociale et/ou professionnelle des personnes concernées par le handicap, la dépendance liée au grand âge et les addictions et celle de leurs proches
- L'amélioration de la qualité de vie des personnes concernées par le handicap, la dépendance et les addictions et de leurs proches

1. Les objectifs de l'appel à projets

Ce 1^{er} appel à projets de la Fondation AUTONOMIA a pour vocation de soutenir des actions exemplaires, innovantes qui peuvent essaimer et qui s'inscrivent dans la mission de la Fondation.

Cette 1^{ère} édition de l'appel à projets a pour objectif de valoriser des projets qui s'appuient sur la prise en compte de l'expérience et de la parole des personnes et des professionnels et qui s'attachent à les rendre « sujets et acteurs ».

Dans ce contexte, l'appel à projets vise ainsi à encourager des projets et initiatives qui favorisent l'autonomie des personnes – ainsi que de leurs proches et de leurs aidants - qu'elles soient en situation de handicap, de dépendance liée au grand âge ou concernées par toute forme d'addiction.

2. A qui s'adresse l'appel à projets ?

L'appel à projets s'adresse à des acteurs :

- Qui œuvrent auprès des personnes en situation de handicap, de dépendance liée au grand âge, d'addiction et de leurs proches
- Qui portent des projets/actions innovantes pouvant améliorer l'intégration, l'inclusion, la qualité de vie, de soins des personnes concernées

Ce premier appel à projets s'adresse aux structures qui accompagnent des personnes en situation de handicap, de dépendance liée au grand âge et concernées par toute forme d'addiction. Pour cet appel à projets, sur le champ du handicap, sont concernés le handicap visuel, auditif, moteur. Sont également concernés les maladies dégénératives, l'autisme et les troubles envahissants du développement.

3. Les thèmes de l'appel à projets

Autonomie des aidants

Le plan national 2020-2022 pour les aidants marque la volonté des pouvoirs publics de soutenir les proches aidants, grâce à une panoplie de mesures ainsi qu'à l'affectation de fonds dédiés.

L'enjeu de cet appel à projets est de faire émerger des solutions d'accompagnement et de répit basées sur les souhaits et expériences des aidants et personnes aidées ; proposer des actions innovantes adaptées à la réalité des territoires et à la diversité des publics et des situations.

Prévention de l'addiction numérique pour préserver l'autonomie des jeunes

L'ère numérique est un fait. Les générations sont invitées à s'inscrire dans ce contexte mondial. Et ceci dès le plus jeune âge. Le risque d'addiction lié à des usages excessifs est réel. Etre autonome s'entend comme une résistance à l'addiction.

L'enjeu du présent appel à projets consiste à trouver les méthodes et moyens de défier ce risque. Et notamment apprendre à contrôler soi-même l'utilisation des outils multiples, à maintenir une distance critique, prévenir les dysfonctionnements dans l'usage. Impliquer les parents, les institutions, les réseaux associatifs.

Une attention particulière sera portée au rôle des pairs dans la régulation du recours au tout numérique. L'expérimentation de différentes manières d'être en relation aux autres et au monde pourra être un axe de travail.

Autonomie, formation, entrepreneuriat et inclusion dans l'emploi

Autonomie et qualité de vie sont fortement corrélées. L'accès à l'emploi constitue un levier essentiel d'inclusion pour les personnes en situation de handicap.

Le taux de chômage des personnes en situation de handicap est le double de celui du reste de la population : 18% contre 9%, alors que l'emploi de personnes en situation de handicap constitue une source d'inspiration pour rendre l'entreprise plus humaine et bienveillante et peut apporter une réelle valeur ajoutée pour l'employeur.

L'enjeu de l'appel à projet est d'encourager des initiatives qui font évoluer le regard porté sur le binôme « travail et handicap » et qui imaginent de nouveaux leviers pour dynamiser et améliorer de façon pérenne l'emploi et l'entrepreneuriat des personnes en situation de handicap en milieu ordinaire et protégé.

Véritable terreau pour l'emploi et faire changer le regard sur le handicap, l'inclusion des enfants en milieu scolaire dit ordinaire est une priorité qui doit être encouragée pour une réelle inclusion. La valorisation des compétences et des talents, l'adaptation des postes de travail sont également des sujets que la Fondation souhaite soutenir.

Autonomie et vie à domicile

La majorité des personnes âgées émettent le choix de rester vivre à domicile le plus longtemps possible.

L'enjeu du présent appel à projets est de soutenir des initiatives en lien avec l'habitat, la préservation du lien social, la prévention de la fragilité, la qualité et la continuité des soins, etc. qui vont servir l'autonomie à domicile. Une attention particulière sera portée aux dispositifs orchestrés, ou suivis par les professionnels qui œuvrent au quotidien au domicile des personnes aidées.

Une attention particulière sera portée à l'évolution des pratiques professionnelles (formation, organisation du travail, reconnaissance des métiers, etc) des acteurs du domicile.

Tout autre type de projet qui entrerait dans les objectifs définis par l'appel à projets sera également étudié.

A noter

- Pour les projets qui s'y prêtent, l'intégration d'une dimension intergénérationnelle sera prise en compte avec intérêt
- Les projets pouvant essaimer seront privilégiés

4. La nature des soutiens proposés

La Fondation AUTONOMIA affectera une enveloppe de 120 000€ qui sera répartie entre les projets choisis par le comité de sélection. Les soutiens pourront être attribués sur 1 ou 2 ans selon les projets.

5. Choix des projets soutenus

Les dossiers seront étudiés puis présentés à un comité composé :

- De membres du Conseil d'administration de la Fondation AUTONOMIA
- De professionnels de l'action médicale/sociale

6. Délais et communication sur l'appel à projets

- Lancement de l'appel à projets : 14 décembre 2020
- Date de réception des candidatures : 31 mars 2021

7. Contact

Pour toute demande d'information vous pouvez adresser un courriel à l'adresse communication@fondationautonomia.org